



ENGAGEMENT DE BÉNÉVOLAT AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

À retourner complété avant le **lundi 7 avril 2025** à la **mairie de Vémars**.

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

m'engage à effectuer un total de **50 heures de bénévolat** dans le cadre du dispositif d'aide au permis de conduire mis en place par la commune de Vémars.

Ces heures pourront être réalisées dans les domaines suivants :

- Participation aux événements organisés par la commune.
- Accompagnement dans des actions communales en faveur des jeunes, des seniors ou de l'environnement.

Je comprends que cet engagement est une condition obligatoire pour bénéficier du financement de 900 € pour mon permis de conduire.

En cas de non-respect de cet engagement, la commune pourra révoquer l'aide attribuée.

Fait à Vémars, le

Signature du candidat

(avec la mention : «lu et compris»)



PERMIS DE CONDUIRE

COUP DE POUCE POUR NOS JEUNES

Chères Vémaroises, chers Vémarois,

J'ai l'immense plaisir de vous annoncer le renouvellement de notre action en faveur de notre jeunesse : un coup de pouce au permis de conduire !

Nous le savons tous, obtenir son permis est une étape clé vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. Mais son coût peut être un véritable frein pour beaucoup de jeunes et leurs familles.

Mon objectif est donc de favoriser l'accès des jeunes Vémarois au permis de conduire, notamment ceux pour lesquels le coût de la formation représente un obstacle. Pour moi, c'est une priorité.

Concrètement, chaque jeune éligible se verra bénéficier du dispositif «**Vémars me soutient, je participe à la vie locale**» qui consiste à un financement de 900 € du coût global du permis de conduire en échange d'un engagement citoyen au sein de la collectivité.



Fidèlement, **Frédéric Didier**
Maire de Vémars

Frédéric Didier



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Nous finançons un forfait de **25 heures** dans une auto-école partenaire (*détails ci-dessous*), en contrepartie de **50 heures de bénévolat** au profit des activités de la commune. C'est une belle façon d'apprendre à conduire tout en s'investissant dans la vie de Vémars !

QUE COMPREND LE FORFAIT PERMIS ?

La commune finance **900 €** pour un pack de 25 heures de conduite comprenant :

- Les frais d'inscription.
- Accès à la salle de code pendant 6 mois.
- Un forfait code sur internet (2 400 questions, corrections détaillées, suivi personnalisé).
- 1 heure d'évaluation initiale en voiture avec un moniteur.
- Un kit pédagogique (*livret élève, fiche de suivi, disque A, livre de code*).
- 25 leçons de conduite (*55 min par leçon*).
- 1 accompagnement à l'examen pratique.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Ce dispositif est destiné aux personnes remplissant les critères suivants :

- Être âgé de 17 à 25 ans inclus.
- Résider sur la commune de Vémars.
- Avoir effectué la journée Défense et Citoyenneté.
- Ne pas avoir subi un retrait de permis B.
- Ne pas être en cours de formation automobile (*code et conduite*).
- Parcours d'études ou professionnel : Étudiant, apprenti ou en formation nécessitant un permis (*bâtiment, santé, commerce, etc.*).
- Fournir tous les documents demandés, en cours de validité ainsi que le formulaire d'inscription. et le pré-contrat d'engagement de bénévolat complétés et signés avec la mention « **lu et compris** ».
- Être disponible pour participer à la réunion d'information (*présence obligatoire*).
- Être disponible pour accompagner les animations communales **de juillet 2025 à mars 2026 pour effectuer les 50 heures citoyennes**.
- Effectuer l'inscription auprès de l'auto-école partenaire entre le **15 septembre 2025 et le 15 octobre 2025**.

COMMENT POSTULER ?

Dossier complet à déposer **avant le lundi 7 avril 2025** à la mairie sous enveloppe à l'attention de Monsieur le Maire en écrivant : **PERMIS DE CONDUIRE suivi de votre nom, prénom et adresse sur l'enveloppe**.

Pièces à fournir :

- Les Formulaires de candidature et d'engagement * complétés et signés.
- Une lettre de motivation ainsi qu'un CV.
- Une photo d'identité récente.
- La photocopie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité.
- La photocopie de l'attestation de la journée Défense et Citoyenneté.
- Une photocopie de votre assurance responsabilité civile.
- La photocopie de la carte de sécurité sociale.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Dernier avis d'imposition des parents.
- Pour les mineurs avoir l'autorisation parentale de participer au dispositif.
- Pour les personnes hébergées : une attestation d'hébergement (*avec la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant*).
- Attestation de scolarité, de formation ou de contrat d'apprentissage.
- La copie de l'ASSR 2.

* *Formulaires disponibles en mairie ou sur notre site : mairiedevemars.fr*

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



À retourner complété avant le **lundi 7 avril 2025** à la mairie de Vémars.

1. Informations du candidat

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Situation actuelle :

- Étudiant(e)
- Apprenti(e)
- En formation professionnelle
- En recherche d'emploi
- Autre :

2. Situation familiale et financière

Nombre de personnes dans le foyer :

Nom et prénom des représentants légaux (*si mineur*) :

Quotient familial CAF (*si applicable*) :

Revenu fiscal de référence (*dernier avis d'imposition*) :

3. Motivation

Joindre une lettre de motivation expliquant pourquoi l'obtention du permis est essentielle pour votre avenir personnel et professionnel.

4. Engagement bénévole

Je reconnais avoir pris connaissance du fait que cette aide est conditionnée à la réalisation de **50 heures de bénévolat** au sein des activités organisées par la commune (*formulaire «Engagement de bénévolat» à télécharger sur mairiedevemars.fr, à compléter et à joindre à la demande*).

Secteurs d'engagement souhaités (*cochez une ou plusieurs cases*) :

- Aide aux événements municipaux
- Activités avec les jeunes/enfants
- Actions en lien avec l'environnement et la propreté
- Autre :

Fait à Vémars, le

Signature du candidat